

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 5 NOVEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (50) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (11) : Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Bruno BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Yannick CHARRIER pouvoir à Etienne HUCAULT, Julie COUTOUIS pouvoir à Jérôme BARON, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Marie JARRY, Sylvie RENAUDIN pouvoir à Roland MOREAU, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Anne-Marie BARBIER

Absents (25) : Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Sophie BESNARD, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

Date de convocation : 30-10-2024

Secrétaire de séance : Bruno BODIN

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Plan Climat Air Énergie Territoriale 2025-2030 : validation et arrêt du projet

Annexe : projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-34 ;
- Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, R.229-51 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;

Vu la loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 modifiant les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) en Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui renforce et précise les ambitions de la France ;

Vu le décret N°2016-849 du 28 juin 2016 définissant le contenu du PCAET, ses modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émission de gaz à effet de serre et les PCAET ;

Vu le décret 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes qui rend obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique pour les PCAET ;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET précisant la liste des polluants atmosphérique à prendre en compte, les secteurs d'activité à documenter et les unités à utiliser ainsi que les modalités de dépôt des PCAET sur la plateforme informatique dédiée ;

Vu la délibération DEL-CC-2015-114 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2015 portant sur le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération DEL2019-090 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 portant sur l'adoption du projet de territoire 2019-2031 ;

Considérant la convention établie avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine n°20NAC0289 portant engagement du territoire en matière de transition écologique en fixant les termes du Contrat d'Objectif Territorial (COT) ;

Considérant le projet de PCAET porté en annexe.

Conformément aux exigences réglementaires, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais élabore depuis 2015 un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Il s'inscrit en cohérence avec les engagements internationaux de la France mais également les schémas régionaux en vigueur.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'outil opérationnel de coordination de la transition écologique du territoire. Celui-ci doit répondre à plusieurs objectifs notamment :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation énergétique finale,
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles,
- favoriser les énergies renouvelables,
- réduire la pollution atmosphérique,
- favoriser la rénovation des bâtiments.

Sur la période 2025-2030, le PCAET du Bocage Bressuirais constituera le nouvel outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire dans la continuité des démarches engagées.

Le dossier de PCAET comprend un diagnostic et une stratégie territoriale, un programme d'actions, un rapport environnemental et un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'élaboration du document a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le diagnostic initial a permis :

- d'estimer les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de produire une analyse des possibilités de réduction ;
- d'analyser la consommation énergétique finale du territoire et le potentiel de réduction ;
- d'estimer la séquestration nette de dioxyde de carbone et ses possibilités de développement ;

- d'établir la production des énergies renouvelables, par filières, et d'estimer un potentiel de développement.
- D'estimer les polluants atmosphériques et d'analyser les possibilités de réduction,
- De mieux connaître les réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur.
- De faire une analyse des options de développement de ces réseaux.
- De produire une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets de changement climatique.

La collectivité a défini une stratégie territoriale priorisant et fixant les objectifs par secteur d'activité concernant :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- La maîtrise des consommations d'énergie
- La production et la consommation d'énergies renouvelables par filière
- Le renforcement du stockage du carbone
- L'adaptation au changement climatique

Le PCAET du Bocage Bressuirais 2025-2030 comportent ainsi 6 axes et un total de 25 fiches actions :

- Axe 1 : Collectivités exemplaires
- Axe 2 : Tendre vers un territoire à énergies positive
- Axe 3 : Déchets et Economie circulaire
- Axe 4 : Agriculture durable
- Axe 5 : Mobilité durable
- Axe 6 : Habitat et cadre de vie

La Communauté d'agglomération s'engage ainsi à jouer le rôle d'animateur territorial du PCAET. L'ensemble des acteurs socio-économiques comme les entreprises, les agriculteurs, les partenaires institutionnels, les communes et les habitants sont concernés par ce programme d'actions.

Il s'agit donc de valider le projet final de PCAET tel que figurant en annexe de la présente délibération.

Ce projet sera ensuite transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, qui dispose de 3 mois pour rendre un avis.

Cette phase sera suivie d'une consultation publique d'une durée de 30 jours.

Enfin, conformément à l'article R.229-54 du code de l'Environnement, le projet sera transmis pour avis au préfet de Région et au Président au Conseil Régional.

Le projet de plan modifié le cas échéant pourra être approuvé en Conseil communautaire.

Le conseil communautaire est invité à :

- **Valider et arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Bocage Bressuirais 2025-3031 ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer en conséquence les conventions correspondantes ainsi que tout document nécessaire à la mise e œuvre de cette délibération**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **07 NOV. 2024**

Notifié ou publié le **07 NOV. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



Pierre-Yves Marolleau

AXE 1 : ALLER VERS DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

FICHE ACTION 1.1 – CREER UN RÉSEAU TRANSITION ECOLOGIQUE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

La transition écologique et énergétique est un sujet central pour les collectivités. C'est un axe qui se doit d'être travaillé en transversalité au sein de chacune des directions mais aussi avec l'ensemble du territoire.

Objectifs visés

- ⇒ Mobiliser les élus du territoire
- ⇒ Développer et essaimer une culture commune
- ⇒ Garantir l'évolutivité du programme en fonction des réalités pratiques et des opportunités
- ⇒ Pérenniser la gouvernance du plan climat

Mise en œuvre de l'action

Étapes	Objectifs des étapes	Calendrier
Opérationnelles		
Réflexion autour d'une stratégie de transition écologique commune	Réunir une équipe d'animation au sein des collectivités	2025-2030
	Construire et réunir une instance de pilotage pour orienter, évaluer et faire évoluer le plan d'action du PCAET	
	Instaurer des projets de direction intégrant des objectifs en lien avec la transition écologique – au sein de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	2025
Socle commun de transition écologique avec l'ensemble des communes de l'Agglomération du Bocage Bressuirais	Créer un réseau d'élus autour de la transition écologique	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Personne référente	Planification Aménagement Habitat
Partenaires	Communes du territoire
Publics visés	Elus, agents du territoire

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,15 ETP / travail en transversalité

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Communes impliquées• Nombre d'élus informés• Nombre de réunions de l'instance de pilotage	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation des projets de direction (Oui/Non)• Proposer 3 comités de pilotage par an• Proposer 3 réunions techniques « équipe d'animation » par an• Proposer 3 réunions « réseau d'élus » par an

PROJET

FICHE ACTION 1.2 – VALORISER, COMMUNIQUER ET INFORMER SUR LES ACTIONS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

C'est à l'échelle locale que les pouvoirs publics, collectivités, associations, entreprises et citoyens pourront le mieux agir sur la transition écologique, en s'impliquant sur leur territoire et sur les enjeux qui les concernent. La réussite des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) repose fortement sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectifs visés

- ⇒ Impliquer les élus et agents
- ⇒ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire
- ⇒ Connaître les opérations exemplaires

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Sensibilisation et acculturation des élus du territoire au changement climatique	Instaurer des fresques du climat, des réunions d'informations dans les communes	2025-2030
Sensibilisation et acculturation des agents de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	Proposer des ateliers de sensibilisation au sein de nos services Rédiger un guide des bonnes pratiques informatiques	2025-2030
Sensibilisation et information du grand public	Proposer des activités pédagogiques sur l'adaptation au changement climatique Proposer une programmation de spectacles en lien avec la transition écologique Intégrer le logo PCAET pour toutes les actions en lien avec la transition écologique Assurer la mise en page du programme d'action PCAET	2025-2030 2025

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, Aménagement, Habitat ; Systèmes d'informations ; Scène de territoire ; Communication
Partenaires	Communes du territoire
Publics visés	L'ensemble des acteurs du territoire

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 1 ETP – travail en transversalité
- 4 100 euros par an d'animation auprès des élus
- 2 500 euros pour la mise en page du programme d'action PCAET

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Scolaires engagés (nombre/an)• Nombre de fresques du climat/an• Nombre de réunions d'informations/an• Nombre d'élus sensibilisés/an• Nombre d'agents sensibilisés/an• Nombre d'animations grand public/an	<ul style="list-style-type: none">• Avoir sensibilisé l'ensemble des vice-présidents de la collectivité• Avoir sensibilisé au moins la moitié des agents de la collectivité• Proposer à minima 3 ateliers de sensibilisation dans les établissements scolaires par an• Avoir réalisé un guide des bonnes pratiques informatiques (oui/non)• Intégrer le logo PCAET (oui/non)

FICHE ACTION 1.3 – REDUCTION DES EMISSIONS CARBONES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Il est nécessaire d'identifier les postes d'émissions pour lesquels la contrainte carbone est la plus conséquente, afin de déterminer sur lesquels devront porter la politique environnementale de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en vue de réduire lesdites émissions et de lutter contre le changement climatique.

Objectif visé

- ⇒ Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux compétences et au patrimoine de la collectivité

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels		Objectifs des étapes	Calendrier
Réalisation du bilan carbone de la collectivité	➔	Construire ce bilan via les outils ADEME	2025-2030
Evaluation des besoins de rénovation énergétique du patrimoine de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	➔	Compléter le schéma directeur patrimonial de la collectivité par un volet énergie et notamment rénovation énergétique	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, aménagement, habitat ; Patrimoine, Infrastructures et Ingénierie
Partenaire	Agence de la Transition Ecologique

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,15 ETP – travail en transversalité
- 880 euros d'adhésion à l'association ABC

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Evolution des émissions de GES par SCOPE	<ul style="list-style-type: none">• Bilan effectué (document)

FICHE ACTION 1.4 – DEFINITION D'UNE STRATÉGIE D'ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Les achats répondent à des critères déterminés tels que le prix, la qualité, les délais de livraison, le niveau de service, etc.

Une démarche d'achats responsables revient, pour les acheteurs, à concilier trois enjeux essentiels :

- L'environnement : un raisonnement écologique, la performance énergétique, la réduction des déchets, la durée de vie des produits, la préservation des ressources, etc.
- L'éthique et la société : le respect des Droits de l'Homme, les conditions de travail, l'insertion, la diversité, etc.
- L'économie : les coûts, la qualité des produits, les délais de livraison, etc.

Objectifs visés

- ⇒ Limiter l'impact environnemental
- ⇒ Promouvoir l'achat local
- ⇒ Favoriser l'accès des très petites entreprises/petites et moyennes entreprises à la commande publique

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Prise en compte des préoccupations de développement durable dans la définition des besoins et dans la passation et l'exécution des contrats de la commande publique	Sensibiliser les élus au concept d'éco-responsabilité et d'achat responsable	2025-2030
	Former des techniciens	2026
	Fédérer les collectivités (agglo-communes) autour de l'achat responsable (construction d'un réseau d'échanges et de pratiques)	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Commande publique et assurances
Partenaires	Les communes ; Réseau Association Aquitaine Achats Responsables
Publics visés	Agents de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ; Acteurs économiques

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 1 ETP – travail en transversalité
- 1 650 euros d'adhésion annuelle au Réseau Association Aquitaine Achats Responsables

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Part de contrats d'achats publics comportant au moins une considération environnementale• Part de contrats d'achats publics comportant au moins une clause liée au développement durable (insertion et environnement)	<ul style="list-style-type: none">• Expérimenter le budget climat• Avoir formé tous les gestionnaires de la collectivité

PROJET

FICHE ACTION 1.5 – DEVELOPPEMENT DU PARC PHOTOVOLTAIQUE PATRIMONIAL

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables** ++

Description de l'action

Enjeux et contexte

Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, le parc photovoltaïque se décompose en 2 axes : la revente totale et l'autoconsommation individuelle.

Les premières centrales photovoltaïques ont été mises en service en 2011 et 2012 entraînant ainsi un premier virage vers la production d'énergie renouvelable et locale. Par la suite, les premières centrales en autoconsommation individuelle ont été mises en service fin 2019 afin d'augmenter la part du photovoltaïque à l'échelle de la consommation électrique du territoire. A ce jour, la puissance photovoltaïque installée sur le patrimoine de l'intercommunalité est de 350kWc.

Objectifs visés

- ⇒ Augmenter la part du photovoltaïque comme source d'énergie renouvelable pour le Patrimoine Agglo 2B
- ⇒ S'orienter vers l'autoconsommation collective patrimoniale

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Etat des lieux du patrimoine de la collectivité	Analyser les sites de notre patrimoine permettant une autoconsommation individuelle ou collective Etablir un bilan des sites à potentiel	2025-2026
Identification des principaux consommateurs électriques de notre patrimoine	Prioriser les sites à fort potentiel Réaliser des études de faisabilité pour ces sites	2026 - 2028
Installation de nos centrales photovoltaïques	Accompagnement par des organismes externes afin d'accélérer le déploiement de nos centrales photovoltaïques à l'échelle de notre patrimoine Développer le financement participatif pour les projets publics photovoltaïques	2027 - 2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Patrimoine, Infrastructures et Ingénierie
Partenaires	Communes du territoire ; Prestataires ; Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres ; Centre Régional des Energies Renouvelables
Publics visés	Patrimoine intercommunal

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 1 ETP

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Projets développés (puissance/par an)• Projets développés (nombre/par an)	<ul style="list-style-type: none">• Puissances installées (kWc/an)• Production photovoltaïque annuelle (MWh/an)• Energie photovoltaïque autoconsommée sur notre patrimoine (MWh/an)• Evaluation de la réduction de la consommation

PROJET

AXE 2 : TENDRE VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

FICHE ACTION 2.1 – REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES TERRITORIALES

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie ++
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Pour faire face au changement climatique et à la baisse de nos émissions carbone, la réduction de nos consommations énergétiques est devenue un enjeu primordial. De ce fait, l'Agglomération du Bocage Bressuirais ambitionne de baisser de 16 % la consommation énergétique d'ici 2030.

Objectifs visés

- ⇒ Suivre et analyser les consommations énergétiques à l'échelle du patrimoine de l'Agglo 2B et du territoire
- ⇒ Mettre en place des actions dans le but de diminuer les consommations énergétiques
- ⇒ Limiter les dérives énergétiques

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Identification des principaux consommateurs électriques sur le patrimoine de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	Etablir un bilan énergétique	2025-2027
	➔ Réaliser des audits énergétiques	
Analyse des données et mise en œuvre des actions sur le patrimoine de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	Prioriser les actions à mettre en œuvre pour diminuer la consommation énergétique	2028-2030
	➔ Renforcer la rénovation énergétique	

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Directions référentes	Patrimoine, Infrastructures et Ingénierie ; Planification, Aménagement et Habitat
Partenaires	Prestataires ; Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres ; Centre Régional des Energies Renouvelables
Publics visés	Le patrimoine de la collectivité

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,2 ETP

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²)• Part de bâtiments publics de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)• Part de bâtiments publics de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	<ul style="list-style-type: none">• Production d'un bilan énergétique• Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique

PROJET

FICHE ACTION 2.2 – ACCELERER ET ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE L'ELECTRICITE RENOUVELABLE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables ++**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, l'électricité renouvelable regroupe principalement deux filières : l'éolien et le photovoltaïque. En 2021, la production en électricité renouvelable s'élevait à 56% sur la consommation totale du territoire. Hors parc éolien et centrale au sol, cette part descendait à 10% (petit éolien et photovoltaïque sur toiture principalement).

Objectifs visés

- ⇒ Encadrer la part d'électricité renouvelable dans le bouquet énergétique du territoire
- ⇒ Suivre la production
- ⇒ Favoriser la qualité des projets répondant aux attentes du territoire
- ⇒ Valoriser l'exemplarité en partageant les bonnes pratiques entre les différents échelons territoriaux
- ⇒ Faciliter l'adhésion et l'appropriation des projets par tous les acteurs

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnelles	Objectif des étapes	Calendrier
Suivi de la gestion des parcs existants et à venir	Déployer l'atlas énergétique intercommunal	2025
Déploiement du développement photovoltaïque	Développer le photovoltaïque au sol sur des sites déjà artificialisés Encadrer le développement de l'agrivoltaïsme	2025-2030
Encadrement du développement des parcs éoliens	Favoriser le renouvellement et la densification des parcs déjà existants	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, Aménagement et Habitat
Partenaires	Communes du territoire ; Prestataires ; Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres ; Chambre d'agriculture Charente-Maritime - Deux Sèvres ; Centre Régional des Energies Renouvelables ; Associations environnementales ; Syndicats agricoles ; Groupement citoyen ; Agence Régional de l'Evaluation Environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine ; CIRENA ; Développeur d'énergies renouvelables privés
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,1 ETP

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Projets développés (puissance/par an)• Projets développés (surface/par an)• Part des projets ayant pris en compte le guide sur les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">• Puissances installées (MW/an)• Tendre vers une production de 930 GWh/an

PROJET

FICHE ACTION 2.3 – ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUEVELABLE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables ++**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la chaleur renouvelable regroupe plusieurs filières :

- le bois énergie
- le solaire thermique
- la géothermie
- la récupération de chaleur

En 2021, la production en chaleur renouvelable s'élevait à 44% sur la consommation totale du territoire. La filière bois énergie est d'autant plus importante et prioritaire. Elle peut notamment découler d'une gestion durable de nos haies bocagères.

Objectifs visés

- ⇒ Augmenter la part de chaleur renouvelable dans le bouquet énergétique du territoire
- ⇒ Suivre la production
- ⇒ Favoriser la qualité des projets répondant aux attentes du territoire
- ⇒ Valoriser l'exemplarité en partageant les bonnes pratiques entre les différents échelons territoriaux
- ⇒ Faciliter l'adhésion et l'appropriation des projets par tous les acteurs

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnelles	Objectifs des étapes	Calendrier
Développement de la filière chaleur renouvelable	 Déployer l'atlas énergétique intercommunal	2025
Structuration de la filière bois-énergie	 <p>Proposer des plans de gestion durable des haies et développer les plans de gestion durable forestier avec les structures compétentes</p> <p>Promouvoir l'utilisation du bois énergie pour les collectivités du territoire</p> <p>Rencontrer les collectivités voisines pour échanger sur les outils de développement de la filière bois énergie</p>	2025-2030
Développement des filières sur les bâtiments publics patrimoniales	 <p>Réaliser des études de faisabilité</p> <p>Expérimenter des projets avec raccordement vers du particulier</p>	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, Aménagement et Habitat
Partenaires	Communes du territoire ; Prestataires ; Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres ; Chambre d'agriculture Charente-Maritime – Deux Sèvres ; Centre Régional des Energies Renouvelables ; Agence Régional de l'Evaluation Environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine ; Conseil Départemental des Deux-Sèvres ; CIRENA ; Développeurs d'énergies renouvelables privés
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,15 ETP

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Projets développés (puissance/par an) • Projets développés (nombre/par an) • Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Puissances installées (MW/an) • Tendre vers une production de 300 GWh/an

FICHE ACTION 2.4 – PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU BIOGAZ

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables ++**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Le fort potentiel local au niveau du gisement agricole en particulier des déjections d'élevage et les possibilités de débouchés locales (réseau de transport de gaz, usines pour la chaleur ou rebour) permettent le développement de la méthanisation. En 2021, la production en biogaz s'élevait à 11% de la consommation totale du territoire.

Objectifs visés

- ⇒ Augmenter la part du biogaz dans le bouquet énergétique du territoire
- ⇒ Suivre la production du biogaz
- ⇒ Favoriser la qualité des projets répondant aux attentes du territoire
- ⇒ Valoriser l'exemplarité en partageant les bonnes pratiques entre les différents échelons territoriaux
- ⇒ Faciliter l'adhésion et l'appropriation des projets par tous les acteurs

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	➔	Objectifs des étapes	Calendrier
Développement de la filière	➔	Déployer l'atlas énergétique intercommunal	2025
Etudes d'émergence de projets pour les groupes d'agriculteurs intéressés	➔	Identifier et mobiliser des acteurs intéressés	2025-2030
Etude du potentiel du territoire pour le bio GNV	➔	Etudier le potentiel de consommation du biométhane sur le territoire, la flotte à mobiliser, la meilleure localisation d'une station GNV et lieux d'injection	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, Aménagement et Habitat
Partenaires	Communes du territoire ; Prestataires ; Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres ; Chambre d'agriculture Charente-Maritime – Deux Sèvres ; Centre Régional des Energies Renouvelables ; Gaz Réseau Distribution France ; Agence Régional de l'Evaluation Environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine ; CIRENA ; Développeurs EnR privés
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,1 ETP

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Projets développés (puissance/par an)• Projets développés (nombre/par an)• Part des projets ayant pris en compte le guide sur les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">• Puissances installées (MW/an)• Tendre vers une production de 70 GWh/an

FICHE ACTION 2.5 – INTEGRER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air +
- ✓ **Energies renouvelables +**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est entré en vigueur en janvier 2022.

La loi d'accélération à la production des énergies renouvelables a permis aux communes d'identifier par délibération des zones d'accélération potentielles aux énergies renouvelables. En parallèle, elles ont également travaillé au zonage pour les exclure. Afin d'avoir une portée réglementaire, ces zones doivent être inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais.

Objectifs visés

- ⇒ Augmenter le potentiel de production des énergies renouvelables sur tout le territoire à moyen et long terme
- ⇒ Encadrer le développement des énergies renouvelables
- ⇒ Faire partager les objectifs de développement des énergies renouvelables et leurs acceptations locales
- ⇒ Aider les communes à se positionner face aux multiples sollicitations de développeurs de projets éoliens et solaires au sol en définissant les modalités de développement de ces projets, notamment au regard du paysage

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnelles	Objectifs des étapes	Calendrier
Inscription dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal les orientations du Schéma directeur des énergies renouvelables et des récupérations. Procédure de révision allégée n°1 (Code de l'urbanisme)	Planifier de manière cohérente les énergies renouvelables pour préserver le cadre de vie et tendre vers un territoire autonome en énergie	2025-2026

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, Aménagement et Habitat
Partenaires	Communes du territoire ; Prestataires ; Syndicat d'énergie des Deux-Sèvres ; Chambre d'agriculture Charente-Maritime–Deux-Sèvres ; Centre Régional des Energies Renouvelables ; Gaz Réseau Distribution France ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; Bureaux prestataires du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Bureaux prestataires du Schéma directeur des énergies renouvelables et des récupérations
Publics visés	L'ensemble du territoire

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,3 ETP répartis sur 3 agents (chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial, Responsable ADS, Directrice planification Aménagement et Habitat)

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des enjeux environnementaux dans les nouveaux projets d'énergies renouvelables (Oui/Non par projet) • Suivi de la consommation foncière lié aux installations d'énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision actée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal • Analyse d'une enquête périodique auprès des riverains (échantillon d'habitants ayant leur résidence principale dans un rayon de 2 km) de chaque parc ou installation (Méthanisation, éolien et photovoltaïque/agrivoltaïque > ou = à 5 ha). Le résultat de l'enquête pourra être présenté lors des comités de suivi préconisé dans le guide

AXE 3 : REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE ET TENDRE VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

FICHE ACTION 3.1- PERENNISER LES DEMARCHES D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) SUR LE TERRITOIRE, AU TRAVERS DU RESEAU RECTO-VERSO

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie ++
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air +
- ✓ **Energies renouvelables** +

Description de l'action

Enjeux et contexte

L'association Recto-Verso présente sur le territoire du Bocage Bressuirais depuis 2019, compte une soixantaine d'adhérents bressuirais. L'association en lien avec la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de communes du Thouarsais a pour objectif de dynamiser cette thématique et de formaliser une stratégie.

Objectifs visés

- ⇒ Fédérer les entreprises autour des enjeux de transition
- ⇒ Pérenniser les actions existantes
- ⇒ Faire grandir le réseau d'entreprises

Mise en œuvre de l'action

Étapes	Objectifs des étapes	Calendrier
Opérationnelles		
Mise en place d'une stratégie Ecologie Industrielle et Territoriale en partenariat avec le réseau Recto-Verso	<p>Conventionner avec la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de communes du Thouarsais</p> <p>→ Structurer la stratégie du réseau et piloter les actions à mener</p> <p>Continuer à <u>aider</u> financièrement Recto-verso et l'<u>accompagner</u> dans son développement</p>	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Développement économique
Partenaires	Entreprises locales ; Chambre de Commerce de l'Industrie ; Centre Régional des Energies Renouvelables ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Publics visés	Le tissu économique du Bocage Bressuirais
Liens avec les politiques territoriales	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 2 ETP – travail en transversalité
- 17 940 euros

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'adhérents à l'association Recto-Verso	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'adhérents à l'association : vers 90 entreprises adhérentes à l'association Recto-Verso

PROJET

FICHE ACTION 3.2 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LEURS DEMARCHES D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie ++
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air +
- ✓ **Energies renouvelables** +

Description de l'action

Enjeux et contexte

Le service développement économique et celui des déchets assurent l'animation du réseau d'acteurs engagés dans des démarches de transition et d'économie circulaire.

Objectifs visés

- ⇒ Fédérer les entreprises autour des enjeux de transition
- ⇒ Répondre aux attentes des entreprises sur les questions de transition
- ⇒ Favoriser le réemploi, l'upcycling et la valorisation des déchets

Mise en œuvre de l'action

Étapes	Objectifs des étapes	Calendrier
Opérationnelles		
Echanges avec les acteurs économiques	<p>Informer les entreprises des aides existantes</p> <p>Mobiliser les entreprises autour de l'économie circulaire : réunir une instance de concertation (monter en compétence, formation, échange de bonnes pratiques, etc.)</p>	2025-2030
Partenariats avec les clubs d'entreprises et/ou chambres consulaires	<p>Organiser des visites de sites entre entreprises</p> <p>Organiser des visites avec les élus</p> <p>Proposer un diagnostic filière afin d'envisager des échanges de matériaux</p>	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	L'association Recto-Verso
Direction référente	Développement économique ; Gestion et valorisation des déchets
Partenaires	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ; Communauté de communes du Thouarsais ; Adhérents du réseau Recto-Verso / les entreprises du territoire souhaitant s'impliquer dans une démarche d'économie circulaire
Publics visés	Acteurs économiques ; Entreprises multi-filières
Liens avec les politiques territoriales	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ; Plan de gestion des déchets

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 1 ETP – travail en transversalité

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises accompagnées• Nombre de filières concernées par l'accompagnement• Nombre de visites d'entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accompagnement des entreprises dans la démarche d'économie circulaire• Réalisation d'un diagnostic filière

PROJET

FICHE ACTION 3.3– FAVORISER LE REEMPLOI, LA REPARATION ET LA VALORISATION DES MATIERES

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

En 2020, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a financé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie/recyclerie sur la commune de Bressuire. En 2021, l'association Accro'Bât ouvre la première matériauthèque du territoire. En partenariat avec la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, une zone de réemploi est aménagée dans la déchetterie de Bressuire.

Objectifs visés

- ⇒ Développer le réemploi sur le territoire
- ⇒ Accompagner les acteurs du réemploi dans leurs démarches
- ⇒ Sensibiliser le grand public au réemploi
- ⇒ Porter à connaissance du grand public les solutions existantes

Mise en œuvre de l'action

Étapes	Objectifs des étapes	Calendrier
Opérationnelles		
Communication sur les solutions existantes →	Communiquer auprès du grand public : les atouts économiques et environnementaux des actions existantes	2025-2030
Accompagnement des structures du réemploi et de la réparation →	Faciliter le développement des structures / filières	2025 - 2030
Tendre vers des déchetteries adaptées et répondant aux demandes du territoire →	Accompagner la mise en place de zones de réemploi dans l'ensemble de nos déchetteries Continuer et développer les partenariats avec les acteurs locaux du réemploi	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et l'association RECTO VERSO
Directions référentes	Gestion et valorisation des déchets ; Développement économique
Partenaires	Accro'Bât ; Emmaüs ; Les Ateliers du Bocage
Publics visés	Habitants et professionnels du territoire ; Structures associatives
Liens avec les politiques territoriales	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ; Plan de gestion des déchets

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,5 ETP – travail en transversalité
- 50 000 euros d'étude de faisabilité pour une recyclerie/ressourcerie
- 36 000 euros d'investissement pour l'action « Accompagner la mise en place de zones de réemploi dans l'ensemble de nos déchetteries »

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'adhérents à la matériauthèque Accro'Bât• Tonnes de déchets évités en déchetterie• Tonnages réemployés en matériauthèque	<ul style="list-style-type: none">• Développer le réemploi et la réparation sur le territoire afin d'augmenter la durée de vie des produits• Création d'espaces dédiés au réemploi en déchetterie

AXE 4 : VERS UNE AGRICULTURE NEUTRE EN CARBONE

FICHE ACTION 4.1 – ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS VERS DES SYSTÈMES PLUS DURABLES

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique ++
- ✓ **Atténuation** du changement climatique ++
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie ++
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air +
- ✓ **Energies renouvelables** +

Description de l'action

Enjeux et contexte

L'agriculture est le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire principalement dû aux émissions non énergétiques liées aux pratiques agricoles (méthane, N₂O) qui impactent les capacités des sols à stocker le carbone, la qualité de l'eau et l'émission de polluants atmosphériques (NH₃). Toutefois, le stockage annuel, cumulé dans les forêts, les sols agricoles (prairies) et dans les haies, de 123 kt eq CO₂ correspond à près de 19 % des émissions annuelles directes brutes de l'agriculture et de la forêt, et à près de 12 % des émissions totales du territoire. De plus, le secteur agricole est fortement consommateur d'eau (50% des prélèvements).

Cependant, l'agriculture est fortement touchée par les changements climatiques divers (sécheresses, canicules, épisodes extrêmes) rendant vulnérable et qui impactent l'ensemble des productions agricoles (élevages, cultures, maraîchage, etc.) tant en qualité qu'en quantité. Il est donc nécessaire d'accompagner au mieux les mutations du secteur agricole pour tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, durable et de proximité.

Objectifs visés

- ⇒ Développer les puits de carbone
- ⇒ Maintenir l'identité paysagère de bocage du territoire
- ⇒ Valorisation des haies existantes en bois d'œuvre, paillage / litières, énergie ou autres

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnelles	Objectifs des étapes	Calendrier
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques dans les différentes filières agricoles	<p>Tendre vers des systèmes agricoles durables</p> <p>Proposer des retours d'expériences techniques dans des exploitations ayant déjà réalisé un diagnostic carbone par exemple</p>	2025-2030
Accroître le potentiel de stockage du carbone	<p>Développer des projets de boisements sur des espaces de déprise agricole</p> <p>Proposer des plans de gestion durable des haies bocagères aux agriculteurs volontaires</p> <p>Relier la gestion du maillage bocager avec les systèmes d'exploitation existant en faisant rentrer les produits du bocage dans l'autonomie de fonctionnement des exploitations ou au sein de circuits courts de valorisation / filières</p> <p>Communiquer sur l'agriculture vertueuse dans nos supports de communication (agglomérations) pour la valoriser et la promouvoir</p>	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Chambre d'agriculture Charente-Maritime-Deux Sèvres ; Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Directions référentes	Planification, Aménagement, Habitat ; Développement économique
Partenaires	Bocage Pays Branché ; Fédération des CUMA ; Lycée des Sicaudières ; Chambre d'agriculture Charente-Maritime-Deux Sèvres ; Sèvre Environnement ; CIVAM ; Agriculteurs ; Coopératives ; Région Nouvelle-Aquitaine ; Agence de l'eau Loire-Bretagne
Publics visés	Agriculteurs ; Entreprises
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Paysage

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 1 ETP/an
- 160 800 euros

Source de financement

- Région Nouvelle Aquitaine ; Europe ; Agence de l'eau Loire Bretagne

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du stockage de CO₂ dans les sols et la forêt (teq CO₂/an) • Nombre d'acteurs mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir engagé 60 PGDH • Nombre de réunions d'échanges • Nombre d'agriculteurs sensibilisés

FICHE ACTION 4.2 – FAVORISER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

- ✓ **Adaptation** au changement climatique
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Le territoire ambitionne de favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'alimentation et de l'agriculture pour répondre notamment aux exigences des lois Egalim 1 et 2 ; celles-ci imposent depuis 2018, à la restauration collective, un pourcentage de 50 % de produits durables et de qualité dont 20% de produits biologiques ou bénéficiant d'un label ou d'un signe de qualité ou encore d'une certification environnementale HVE niveau 3. Il est également nécessaire de prendre en compte l'attention toujours grandissante des consommateurs pour les valeurs environnementales et de bien-être des produits qu'ils consomment.

De fait, il est de première nécessité de sauvegarder les exploitations du territoire et de favoriser leur transmission pour maintenir un écosystème agricole fort et durable. La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a à cœur de soutenir ses producteurs locaux, piliers de son économie, dans le contexte actuel et à venir.

Objectifs visés

- ⇒ Favoriser l'accès au plus grand nombre à des produits de proximité
- ⇒ Valoriser le travail des agriculteurs au sein du territoire
- ⇒ Créer un réseau professionnel performant pour une alimentation locale et de qualité
- ⇒ Aider au maintien des emplois en agriculture et dans les domaines affiliés

Mise en œuvre de l'action

Étapes opérationnelles	Objectifs des étapes	Calendrier
Mise en place d'un groupe multi-partenarial afin de construire un évènement local	<p>Mettre en réseau les acteurs des domaines de l'alimentation et de l'agriculture sur le territoire</p> <p>Partager des retours d'expériences</p>	2025 - 2030
Organisation d'un évènement B to B avec des stands, des points de rencontres, des tables rondes entre acteurs de la restauration et producteurs	<p>Favoriser les échanges commerciaux entre les différents acteurs</p> <p>Valoriser le travail des producteurs locaux</p> <p>Tendre vers une alimentation locale et de qualité</p> <p>Répondre aux enjeux des lois Egalim</p>	2025-2026

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Directions référentes	Développement économique
Partenaires	CIVAM du Haut Bocage ; Chambre d'agriculture Charente-Maritime-Deux-Sèvres ; Lycée des Sicaudières ; Réseaux Mangeons bio ensemble et Résalis ; Chambres consulaires ; Union des Commerçants ; Club des Entreprises ; Communes ; Autres organismes et associations ressources
Publics visés	Agriculteurs ; Acteurs de la restauration hors domicile et commerciale
Liens avec les politiques territoriales	Projet de territoire

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,25 ETP
- Dans le cadre de l'organisation de l'évènement : 5 000 €
 - Location de la salle
 - Communication
 - Moment de convivialité
 - Intervenants

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de partenaires mobilisés• Evolution des pratiques des acteurs participants à l'évènement	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participants à l'évènement• Diversité des acteurs mobilisés• Nombre de contrats et volume d'approvisionnement passés entre les producteurs locaux et les acteurs de la restauration hors domicile et commerciale

AXE 5 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES

FICHE ACTION 5.1– FAVORISER LE RABATTEMENT MULTIMODAL

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air ++
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

En Bocage Bressuire, 1/3 des émissions sont liées aux déplacements de marchandises et 2/3 aux déplacements de personnes. 84% des trajets domicile – travail sont réalisés en voiture avec des distances domicile – travail qui ont tendance à s'allonger.

Le réaménagement de la Gare SNCF de Bressuire en véritable Pôle d'Echanges Multimodal constitue une vitrine pour la ville centre.

Objectifs visés

- ⇒ Réunir en un seul et même espace plusieurs solutions de transports
- ⇒ Améliorer la lisibilité des offres multimodales en créant des espaces de centralité

Mise en œuvre de l'action

Étapes	Objectifs des étapes	Calendrier
opérationnelles		
Définition des Points de Rencontre des Mobilités (PRM) ou hubs de mobilités à l'échelle des pôles secondaires	Identifier la localisation des PRM/Hubs de mobilité	2025
	Aménager les PRM/hubs de mobilités en fonction de l'offre disponible	2026
Finalisation du maillage des aires de covoiturage	Développer 4 nouvelles aires de covoiturage	2026

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ; Communes
Direction référente	Transports et accessibilité
Partenaires	Communes ; Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Global de Déplacement

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,5 ETP – travail en transversalité
- Dans le cadre du maillage de point de rencontre des mobilités proposé : de 198 à 238 000€

Source de financement

- Fonds européen de développement régional / Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (partenaires financiers) / Fonds Vert Covoiturage

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Fréquentation des points de rencontre des mobilités selon le type de mode (occupation des espaces de stationnement, montées descentes aux arrêts (%))• Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de points de rencontre des mobilités aménagés (nombre/an)

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air ++
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

A l'échelle nationale, les transports constituent 25% d'émissions de gaz à effet de serre et dépendent à plus de 90% des énergies fossiles. Le trafic routier est à l'origine de l'émission de nombreux polluants dans l'air. Il constitue l'un des principaux émetteurs de particules et d'oxydes d'azote.

Objectifs visés

- ⇒ Faciliter la mise en relation des actifs pour mutualiser leurs déplacements pendulaires

Mise en œuvre de l'action

Étapes	Objectif des étapes	Calendrier
Opérationnels		
Développement d'une plateforme numérique de mise en relation des actifs	Développer un réseau de covoitureurs interne et externe	2026
	Intégrer dans le calcul d'itinéraires proposé sur internet une recherche des actifs inscrits au réseau de covoiturage effectuant un déplacement similaire	2025
	Mettre en œuvre une ou des lignes de covoiturage	2029
	Animer la ou les lignes de covoiturage	



Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Transports et accessibilité
Partenaires	L'association Recto/verso ; Ateliers du Bocage ; Nouvelle-Aquitaine Mobilités ; Club des entreprises ; Maison de l'emploi ; Région Nouvelle-Aquitaine ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; Communes
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Global de Déplacement

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,5 ETP
- Communication : +/- 15 K€ /an
- 30 000 € d'études
- 80 000 € d'infrastructures lignes de covoiturage (investissement)

Source de financement

- Région Nouvelle Aquitaine, Fonds Vert, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (partenaire financier)

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'inscrits au service• Nombre de trajets réalisés par le biais de la mise en relation• Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	

FICHE ACTION 5.3- DÉVELOPPER UN SERVICE D'AUTOSTOP ORGANISÉ DE TYPE REZOPOUCE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air ++
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Le transport représente 25% des consommations de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et 15% des émissions de gaz à effet de serre.

1/3 des émissions sont liées aux déplacements de marchandises et 2/3 aux déplacements de personnes.

84% des trajets domicile – travail sont réalisés en voiture avec des distances domicile – travail qui ont tendance à s'allonger.

Objectifs visés

- ⇒ Développer un mode de déplacement spontané en s'appuyant sur des flux automobiles existants
- ⇒ Augmenter le taux d'occupation des automobiles

Mise en œuvre de l'action

Étapes opérationnelles	Objectifs des étapes	Calendrier
Identification des principes d'un service d'autostop organisé	Faciliter la mise en relation via une application smartphone	
	<p>→ Encadrer la pratique (charte / conditions d'assurance clairement établies / gestion et animation du réseau, etc.)</p> <p>Distribuer des kits d'autostops</p> <p>Identifier des arrêts par une signalisation spécifique</p>	2026-2027
Positionner des points d'arrêts	<p>→ Disséminer les arrêts Rézopouce sur l'ensemble des communes et en particulier sur les pôles</p>	2026-2027

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Transports et accessibilité
Partenaires	Association Rézopouce ; Communes ; Conseil départemental des Deux-Sèvres
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Global de Déplacement

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 0,25 ETP
- Lancement de la démarche +/- 20 000€ la première année, et +/- 7 500€ les années suivantes
- Environ 100 € / points d'arrêts soit à minima 12 000 €

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'inscrits au service• Nombre de trajets réalisés par le biais du service d'autostop organisé• Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'utilisateurs

FICHE ACTION 5.4- AMÉLIORER LES SERVICES VÉLOS

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air ++
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Les transports constituent 25% d'émissions de gaz à effet de serre et dépendent à plus de 90% des énergies fossiles. Le trafic routier est à l'origine de l'émission de nombreux polluants dans l'air. Il constitue l'un des principaux émetteurs de particules et d'oxydes d'azote.

Moins de 4 % des déplacements d'actifs qui travaillent dans leur commune de résidence sont réalisés à vélo.

Un faible usage du vélo lié à un sentiment d'insécurité et au manque d'aménagements sécurisés.

Objectifs visés

- ⇒ Engager une politique pragmatique axée sur le développement de la pratique cyclable
- ⇒ Améliorer les déplacements intercommunaux en cycle

Mise en œuvre de l'action

Étapes opérationnelles	Objectif des étapes	Calendrier
Réalisation d'un schéma cyclable 	Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable dont maillage cyclable et stationnements vélos	2025-2026

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Transports et accessibilité
Partenaires	Les communes ; Le Conseil départemental des Deux-Sèvres ; Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités
Publics visés	L'ensemble du territoire
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Global de Déplacement

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- Schéma Directeur pour définir un maillage cyclable : +/- 50 000€
- Schéma de principe proposé dans le cadre du Plan Global de Déplacement : +/- 15 M€ (donné à titre indicatif et qui sera amené à évoluer dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable)

Source de financement

- Communes / Conseil départemental des Deux-Sèvres en tant que partenaire technique et / ou financier (selon la domanialité de la voirie)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en tant que partenaire technique et financier

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Evolution de la répartition modale des flux domicile-travail• Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés• Part de voiries aménagées pour les cycles• Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues pour 100 habitants• Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)• Part modale vélo• Part de voiries aménagées pour les cycles (% ou à défaut km/1000hab)• Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb / 100 habitants)• Part d'établissements scolaires couverts par un PDES ou un pédibus/vélobus	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises / administrations engagées dans un plan de mobilité et volume de salariés concernés

AXE 5 : HABITAT ET CADRE DE VIE

N°5.1 - FICHE ACTION – INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS VIA L'ESPACE HABITAT ET ENERGIE DE LA CA2B

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Le secteur résidentiel est le second secteur le plus consommateur du territoire (608 GWh, 27%). Plus de 40 % des logements ont été construits avant 1971 soit avant la première réglementation thermique (cf données INSEE, RP 2021). La rénovation est donc un bon levier pour réduire les factures énergétiques et atteindre les objectifs en termes de maîtrise de l'énergie.

Dans un contexte de complexité des démarches, de technicité des projets, de la multiplicité d'acteurs, la Communauté d'agglomération a créé en 2021, un Espace Habitat et Energie, support de l'Espace Conseil FranceRénov'. Ainsi, des conseillers énergie, des conseillers habitat et l'architecte-conseil de l'Agglomération apportent informations et conseils sur les projets de rénovation des logements et les aides possibles associées. Des partenaires sont aussi présents via des permanences sur site ou de manière délocalisée sur le territoire intercommunal : Agence National pour l'Information sur le Logement, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine, l'opérateur AggloRénov.

Objectifs visés

- ⇒ Informer, conseiller, guider et accompagner les particuliers sur toutes les questions relatives à l'habitat et notamment à la rénovation énergétique
- ⇒ Sensibiliser les habitants aux enjeux de maîtrise d'énergie, de qualité et de sobriété

Mise en œuvre de l'action

Étapes opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Information et conseils via l'Espace Habitat et Energie de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	Poursuivre la mission d'information et de conseils de l'Espace Habitat et Energie de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	2025-2030
	Mettre en place le nouveau Pacte Territorial France Rénov' avec l'Anah	
Actions de sensibilisation et d'animation en direction de public-cibles	Poursuivre les actions menées en direction des scolaires, des Maisons France Services, des Centres Sociaux Culturels, groupes d'habitants	2025-2030
Partenariat avec les entreprises œuvrant dans la rénovation durable	Poursuivre, renforcer et adapter le partenariat et la mise en réseau des entreprises Développer de nouveaux partenariats / réseaux d'acteurs autour de la réhabilitation durable	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, aménagement et habitat
Partenaires	Etat et Agence National de l'Habitat ; Région ; Communes ; Fédérations du bâtiment ; Réseaux d'artisans, etc.
Publics visés	Habitants ; Porteurs de projet ; Scolaires ; Entreprises
Liens avec les politiques territoriales	Programme Local de l'Habitat

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 3 ETP

Source de financement

- Etat / Agence National de l'Habitat et Région Nouvelle-Aquitaine

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions (Comité de pilotage, ateliers)	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de contacts à l'Espace Habitat et Energie, type de projets et de travaux• Nombre d'animations / actions de sensibilisation menées et fréquentation• Nombre de partenaires associés

N°5.2 - FICHE ACTION – POURSUIVRE ET RENFORCER LES APPUIS TECHNIQUES ET FINANCIERS EN FAVEUR DE LA RENOVATION DURABLE DES LOGEMENTS

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Depuis décembre 2021 et jusqu'en novembre 2026, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a mis en place un nouveau programme d'appui à la rénovation de l'habitat privé, le programme AggloRénov. Celui-ci combine une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain multisites, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et un programme local.

Ce programme est porté en lien étroit avec les communes.

Progressivement, dans le cadre de ce programme, il s'agira d'encourager une rénovation durable et de qualité des logements en apportant un appui en ingénierie architecturale, un soutien financier à l'utilisation de matériaux de qualité et biosourcés, en aidant à la réparation et à la réutilisation de matériaux, etc.

Les conseillers énergie de l'Espace Habitat et Energie de l'Agglomération (support de l'Espace Conseil FranceRénov') apportent information et conseil en proximité auprès des habitants souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Ils sont le tiers de confiance, neutre et indépendant nécessaire au regard de la complexité et de l'instabilité permanente des dispositifs nationaux.

Objectifs visés

- ⇒ Maintenir l'effort de reconquête du parc ancien et lutter contre l'étalement urbain
- ⇒ Encourager la réhabilitation durable et de qualité des logements
- ⇒ Produire du logement locatif abordable dans l'ancien
- ⇒ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé et résorber la vacance
- ⇒ Enclencher les actions en faveur du renouvellement urbain

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Information et appui au porteur de projet en matière de rénovation énergétique et durable	Poursuivre l'information, le conseil et l'accompagnement des porteurs de projet	2025-2030
Appuis à la rénovation des logements dans une approche globale et qualitative	Poursuivre le programme AggloRénov et l'adapter au fur et à mesure au regard des évolutions des aides nationales et des enjeux territoriaux Préparer un nouveau dispositif pour l'après 2026	Jusqu'à fin 2026 2027-2030
Expérimentation, qualité et sobriété	Proposer une approche globale et durable de la rénovation, de la définition du projet à sa mise en œuvre Permettre progressivement la valorisation de savoir-faire, de structuration de réseaux, etc. Mener des chantiers exemplaires, accompagner les approches expérimentales	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, aménagement et habitat
Partenaires	Etat et Agence National de l'Habitat ; Région ; Banques des territoires, Action logement, etc.
Publics visés	Propriétaires occupants ; Propriétaires bailleurs ; Primo-accédants ; Syndicat de copropriétés et copropriétaires
Liens avec les politiques territoriales	Programme Local de l'Habitat ; Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; plans guides et projets de territoire des communes

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- Pour l'Espace habitat et Energie : 3 ETP
- Pour le programme AggloRénov :
1,5 ETP mobilisés (animation, instruction, suivi administratif et financier) et mission de suivi-animation opérateur Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 230 000€ par an (subventionnée à 50%)
Enveloppe aides aux travaux Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais : 450 000€ par an (sans compter les enveloppes dédiées Agence National de l'Habitat et des communes partenaires)

Source de financement

- Agence National de l'Habitat ; Région Nouvelle-Aquitaine ; Banque des Territoires ; Primes énergies, etc.

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions (Comité technique, Comité de pilotage, AggloRénov)• Nombre d'avenants Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain et convention pacte territorial Anah France Rénov'• Nombre de visites, d'échanges entre acteurs autour de la structuration de réseau, d'approche expérimentale autour de la rénovation durable	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de dossiers et montant de l'aide par type de travaux et type de logements selon les objectifs déclinés dans le cadre du programme AggloRénov• Nombre de dossiers et montant de l'aide dans le cadre de MaPrimeRénov'• Nombre de copropriétés dégradées : impact nombre et type de logements, investissement et montant de travaux• Mise en place d'une action expérimentale

PROJET

N°5.3 - FICHE ACTION – LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET L'HABITAT DEGRADE

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

A l'échelle du département, différentes actions sont mises en œuvre par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Département (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale départementale, Programme d'Intérêt Général 79, etc.). Par ailleurs, dans le cadre du Programme AggloRénov, un repérage proactif des logements potentiellement indignes et dégradés, un appui financier et technique pour la rénovation des logements, la création d'un comité local de lutte contre l'habitat indigne ont été mis en place.

De manière complémentaire, il s'agira de réfléchir à un appui des communes confrontées à des situations de biens sans maître, de mise en sécurité, etc.

Sur le territoire, une association Solidar'Toit œuvre auprès des habitants en grande précarité afin de les accompagner pas à pas dans la définition de travaux de maîtrise de l'énergie et plus largement de réhabilitation de logements très dégradés. Il s'agit aussi souvent de permettre à ces habitants de se remettre en mouvement au-delà du projet de travaux.

Objectifs visés

- ⇒ Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique
- ⇒ Accompagner les actions du Conseil Départemental dans le cadre du prochain Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectifs des étapes	Calendrier
Repérage pro-actif des logements potentiellement indignes et dégradés (passoires énergétiques) => « aller vers » des publics	<p>Poursuivre le repérage des logements potentiellement indignes avec l'opérateur AggloRénov en partenariat avec les communes</p> <p>➔ Mettre en place une méthodologie adaptée suivant les situations rencontrées et les communes pour prendre contact et accompagner les propriétaires vers la réalisation de travaux</p>	2025-2030
Accompagnement des personnes en précarité notamment énergétique	<p>➔ Faciliter l'accès à un appui technique et financier (voir à un accompagnement social) pour les propriétaires</p>	2025-2030
Echanges d'expériences et recherche de solutions collectives	<p>➔ Poursuivre les échanges entre la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, communes et acteurs de l'habitat dans le cadre notamment du Comité local de lutte contre l'habitat indigne</p> <p>Rechercher des solutions d'accompagnement et d'appuis financiers pour permettre un relogement, pour aider à la réalisation de travaux</p>	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, aménagement et habitat
Partenaires	Département ; Etat et Agence Nationale de l'Habitat ; Communes ; Centre Intercommunal d'Action Sociale et Centre Central d'Activités Sociales ; Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ; Associations ; Entreprises, etc.
Publics visés	Propriétaires occupants et locataires
Liens avec les politiques territoriales	Programme Local de l'Habitat ; Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ; Plan Départemental de Lutte contre l'habitat indigne

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- Cf programme AggloRénov (fiche action précédente) et Pacte Territorial France Rénov'

Source de financement

- Agence Nationale de l'Habitat, Région, Département

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunion du Comité Local de Lutte contre l'Habitat Indigne
- Nombre d'accompagnements mis en place (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, opérateur et association)

Indicateurs de résultats

- Nombre de logements potentiellement indignes (notamment passoires énergétiques) rénovés ou remis sur le marché

N°5.4 - FICHE ACTION – MAITRISER LA CONSOMMATION FONCIERE ET RENOUELER LES MODES DE FABRICATION DE L'HABITAT

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Dans un contexte de raréfaction du foncier, des enjeux de transition écologique et d'un besoin en logements important (au regard du desserrement des ménages et de l'attractivité économique du territoire), il s'agit de mieux maîtriser la consommation du foncier et de renouveler nos modes d'habiter et de construire tout en conservant une qualité du cadre de vie.

Objectifs visés

- ⇒ Encourager l'urbanisation et la construction durable
- ⇒ Déployer un habitat de qualité plus sobre et économe
- ⇒ Valoriser un cadre de vie de qualité et favorable à la santé
- ⇒ Expérimenter des actions collectives

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectif des étapes	Calendrier
Définition d'une Stratégie foncière	Mettre à jour référentiel foncier élaboré pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	Lancer une étude de stratégie foncière, en partenariat étroit avec les communes afin de préciser la programmation du type de projet habitat adapté aux différents gisements fonciers repérés (bâtis ou non bâtis)	2025
Conseil / ingénierie	Poursuivre le conseil apporté aux particuliers et aux communes en matière d'habitat et de cadre de vie	2025-2030
Création de nouveaux quartiers de vie	Concevoir des formes urbaines plus compactes, voire des "hameaux légers", des espaces partagés et de respiration plus généreuse, des proximités domicile/travail, des cheminements favorisant les circulations douces au quotidien, des aménagements frugaux recourant à des matériaux poreux et à une végétalisation adaptée, en favorisant les matériaux locaux et/ou de récupération	2025-2026
Construction de logements	Accompagner les programmes d'habitat atypiques et innovants : en cohabitations, participatifs, évolutif dans une démarche d'habitat décarboné Faciliter l'usage de matériaux locaux et biosourcés, et/ou de réemploi, contribuer à la définition et à la structuration de filières locales (bois, terre crue, paille et chanvre)	2026-2030
Habitat et cadre de vie favorable à la santé	Poursuivre les actions menées dans le cadre du Contrat local de Santé	2025-2030
Appui à des opérations exemplaires / démarches expérimentales	Accompagner la mise en place d'opérations exemplaires, de démarches expérimentales, d'actions collectives	2026-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, aménagement et habitat
Partenaires	Communes ; Fédérations du bâtiment ; Réseaux d'artisans ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ; Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ; Associations ; Collectifs d'habitants
Publics visés	Habitants et futurs habitants ; Bailleurs publics ; Communes ; Entreprises
Liens avec les politiques territoriales	Programme Local de l'Habitat ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Paysage ; Contrat local de Santé ; Projets de territoire des communes

Détails des coûts prévisionnels

Sources de financement

- Europe ; Etat ; Région Nouvelle-Aquitaine ; Communes

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions• Nombre d'accompagnements mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'opérations ou d'actions accompagnées• Nombre d'actions / outils de sensibilisation

N° 5.5- FICHE ACTION – FAVORISER LA VEGETALISATION / RENATURATION DES ESPACES PUBLICS ET PRIVES

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique ++
- ✓ **Atténuation** du changement climatique ++
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air ++
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

Si le Bocage Bressuirais est marqué par son identité bocagère, les centres-bourgs et notamment les espaces publics sont aujourd'hui très minéraux. Avec les enjeux de changement climatique et la rareté du foncier, il s'agit de favoriser une renaturation des espaces publics et privés afin de renouveler notre manière d'habiter et de vivre en centres-bourgs et centres-villes.

Objectifs visés

- ⇒ Améliorer le confort thermique et la qualité de l'air
- ⇒ Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés et favoriser le vivre ensemble
- ⇒ Préserver et valoriser la biodiversité et les continuités écologiques
- ⇒ Partager, mobiliser, expérimenter

Mise en œuvre d'une action collective « Nature en ville »

En s'appuyant dans un premier temps sur le réseau des petites villes (Action Cœur de ville, Petites villes de Demain, Ami Région), dans le cadre de leur démarche de revitalisation.

Étapes Opérationnels	Objectif des étapes	Calendrier
Mieux connaître et faire connaître	Permettre la réalisation d'inventaires et de plans de gestion différenciés des espaces publics et espaces de nature en ville	
	Sensibiliser et former les élus et agents avec la mise en place de formations, de journées d'étude et de partage d'expériences	2025-2030
	Sensibiliser les habitants pour poser un autre regard sur les espaces « de nature » en ville (acceptation sociale) sous plusieurs formes / via plusieurs vecteurs (artistique, balade, etc.)	
	Mobiliser les jeunes, les scolaires vers des actions citoyennes, collectives	
Conseille et accompagne ment	Proposer un appui technique aux agents dans le cadre d'opérations de végétalisation, de désimperméabilisation de sols	
	Proposer un conseil personnalisé et un appui technique auprès d'habitants dans le cadre d'opérations de végétalisation, plantation d'arbres	2025-2030

Faire,
Expérimenter et
partager

Faciliter la mise en place d'actions collaboratives et participatives avec les habitants (partage de savoir-faire, jardins partagés, opération « ouvre ton jardin », sensibiliser autour des herbes sauvages et la gestion différenciée)

Favoriser les échanges d'expériences => élus et techniciens



Intégrer plus d'arbres / végétal dans l'espace public et abords d'équipements publics communautaires et communaux

2025-2030

Désimperméabiliser les espaces publics et favoriser les frontages (végétalisation des pieds de murs, etc.)

Partager un guide de bonnes pratiques pour des aménagements de qualité environnementale (du parking au cimetière)

Valorisation et partage

autour de projets communaux et individuels inspirants

Étapes Opérationnels

Objectif des étapes

Calendrier

Recensement
des initiatives
locales

Aller chercher du côté des entreprises, des associations, des collectivités et des habitants



Associer, faire du collectif, partager les expériences

2025-2030

Accompagner les sites pilotes, renforcer un appui technique (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, expertises complémentaires)

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ; Communes ; Habitants ; Associations ; Entreprises
Direction référente	Planification, aménagement et habitat
Partenaires	Etat, Région Nouvelle Aquitaine ; Agence de l'eau Loire Bretagne ; Établissement public territorial de bassin ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ; Bocage Pays Branché ; Sèvre Environnement ; Recto verso ; Paysagistes ; Pépiniéristes ; Ecoles
Publics visés	Elus ; Agents ; Habitants ; Scolaires ; Entreprises
Liens avec les politiques territoriales	Programme Local de l'Habitat ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Paysage ; Contrat local de Santé ; Projets de territoire des communes

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- Reste à préciser

Sources de financement

- Europe ; Etat ; Région Nouvelle-Aquitaine ; Conseil département des Deux-Sèvres ; Agence de l'eau Loire Bretagne

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'arbres plantés• Surfaces d'espaces végétalisés créés• M² de Surfaces désimperméabilisées• M³ de carbone captés	<ul style="list-style-type: none">• Fréquentation des espaces publics

N°5.6 - FICHE ACTION – RECHERCHER LA SOBRIETE DANS LES AMENAGEMENTS ET LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique +
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie +
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

La sobriété dans la consommation d'espaces, c'est l'idée de ne plus considérer le développement du territoire comme étant automatiquement dépendant de la consommation foncière, de sortir des logiques classiques de lotissement, de concilier les usages des sols entre agriculture, habitat, activité, biodiversité.

La requalification se distingue de l'opération esthétique (rénovation) ou économique (revitalisation), puisqu'elle implique un changement important. La transformation d'une zone industrielle en un quartier résidentiel, ou la densification d'un secteur de maisons individuelles sont deux exemples de requalification.

Objectifs visés

- ⇒ Favoriser l'utilisation des ressources naturelles
- ⇒ Former et sensibiliser

Mise en œuvre de l'action

Étapes Opérationnels	Objectif des étapes	Calendrier
Diagnostic du territoire 	Cartographier les ressources locales (argile, terre-crue, bois, etc.) et identifier les savoir-faire locaux	2025-2030
Formation, acculturation et sensibilisation des élus et des agents des collectivités du bocage bressuirais 	Cf Axe 1 Fiche action 1.1	2025-2030
Echanges d'expériences et recherche de solutions collectives 	Créer un lieu de démonstration autour des gisements biosourcés et des savoir-faires locaux	2025-2030

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et les communes du Bocage Bressuirais
Direction référente	Planification, aménagement et habitat
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine ; Banque des Territoires ; Etat ; Bailleurs sociaux ; Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ; Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres ; CEREMA
Publics visés	Elus ; Entreprises privés ; Habitants
Liens avec les politiques territoriales	Programme Local de l'Habitat ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Paysage ; Projets de territoire des communes

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets engagés• Nombre d'entreprises partenaires	

PROJET

Bénéfices Climat Air Énergie

- ✓ **Adaptation** au changement climatique +
- ✓ **Atténuation** du changement climatique
- ✓ **Réduction** de la consommation d'énergie
- ✓ **Amélioration** de la qualité de l'air
- ✓ **Energies renouvelables**

Description de l'action

Enjeux et contexte

L'eau est une ressource clé à préserver. La Région Nouvelle-Aquitaine est consciente de l'urgence et de la nécessité d'agir. C'est pourquoi, elle s'est dotée de la Stratégie Régionale de l'Eau qui érige l'eau comme une ressource primordiale à préserver.

L'Argenton et ses affluents sont gérés par la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais y compris sur la partie thouarsaise, pour laquelle une convention d'entente a été signée avec la Communauté de Communes du Thouarsais. Un nouveau Contrat Territorial (CT) pour l'Argenton et ses affluents a été signé le 17 avril 2024 pour la période 2024-2026, dans le but de restaurer la qualité des cours d'eau et de préserver la ressource en eau. Ce contrat a été signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 8 autres co-signataires : Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté de communes du Thouarsais, Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, Fédération de Pêche des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Détours dans l'Eau et Bocage Pays Branché.

Objectifs visés

- ⇒ Créer un coefficient de biotope (définit la proportion des surfaces favorables à la nature par rapport à la surface totale de la parcelle) ou un coefficient de pleine terre (le rapport entre la surface parcellaire et les espaces non artificialisés) dans le PLUi pour favoriser la Gestion intégrée des eaux de pluie (GIEP), la captation carbone et créer des îlots de fraîcheur
- ⇒ Limiter les risques d'inondation
- ⇒ Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration en déconnectant les eaux pluviales des réseaux d'assainissement
- ⇒ Préserver la ressource en eau et de restaurer l'état et le fonctionnement de l'Argenton et ses affluents
- ⇒ Limiter l'évaporation des retenues d'eau, favoriser l'ombrage des eaux, favoriser le développement de la végétation riveraine et redonner aux cours d'eau un profil naturel

Mise en œuvre de l'action

Étapes opérationnelles	Objectifs des étapes	Calendrier
Mise en place d'un règlement des Eaux Pluviales à l'échelle de la collectivité	Rédiger et valider le règlement des eaux pluviales à l'échelle du Bocage Bressuirais Annexer le règlement des eaux pluviales à l'échelle du Bocage Bressuirais au Plan Local d'Urbanisme intercommunal	2025-2030
Intégration d'un coefficient de pleine terre ou de biotope dans le PLUi via une procédure de révision allégée	Limiter l'imperméabilisation des sols de manière cohérente avec les objectifs de consommation foncière et d'artificialisation	2025-2028
Aménagement des ouvrages hydrauliques / Suppression ou déconnexion des plans d'eau / Restauration morphologique des cours d'eau / Restauration des zones humides / Préservation et création de haies / Préservation des ripisylves / Actions de communication et de sensibilisation	Sensibiliser les propriétaires Sensibiliser le public et les usagers Obtenir les autorisations réglementaires	2025-2026

Organisation opérationnelle

Porteur de l'action	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ; Syndicat du Val de Loire ; Chambre d'Agriculture Charente Maritime – Deux-Sèvres ; Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
Direction référente	Assainissement et milieux aquatiques
Partenaires	Communauté de Communes de Thouarsais ; Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Architectes ; Urbanistes ; Conservatoire Naturels Nouvelle-Aquitaine ; Région Nouvelle-Aquitaine ; Fédération de Pêche des Deux-Sèvres ; Deux-Sèvres Nature Environnement ; Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ; Détours dans l'Eau et Bocage Pays Branché
Publics visés	Grand public ; Propriétaires riverains ; Propriétaires d'ouvrages hydrauliques et de plans d'eau ; Scolaires ; Elus
Liens avec les politiques territoriales	Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet

Détails des coûts prévisionnels

Coût prévisionnel

- 1 ETP
- Contrat Territorial Argenton et affluents 2024-2026 :
 - o Animation du CT = 2,3 ETP = 405 360 €
 - o Programme d'actions = 2 104 990 €

Source de financement

- Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Union Européenne ; Région Nouvelle-Aquitaine

Suivi et évaluation

Indicateur de suivi	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">• Mesures de volumes entrant sur les stations d'épuration• Participants aux actions de sensibilisation (nombre/an)• Linéaires de cours d'eau restaurés• Nombre d'ouvrage ou de plan d'eau aménagés• Evaluation périodique d'indicateurs de suivi biologique (poissons, insectes, diatomées)• Suivi de la thermie de l'eau d'amont en aval et avant/après travaux	<ul style="list-style-type: none">• Limiter le risque d'inondation• Intégration des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'urbanisation (lotissements, permis de construire)• Meilleure alimentation des zones humides et nappes• Meilleurs rendements des stations d'épuration• Amélioration de la quantité et de la qualité des eaux dans les cours d'eau en période d'étiage• Diminution des consommations d'énergie sur les stations d'épuration• Baisse des investissements en matière de pose de réseaux d'eaux pluviales• Meilleure recharge des nappes phréatiques• Diminution des surfaces soumises à évaporation• Préservation des débits d'étiages